

OÙ TROUVER UN TEXTE SUR INTERNET ?

Légifrance, Lamyline... et les autres

Le présent tableau permet de trouver efficacement un texte juridique. Il ne prétend pas décrire l'exhaustivité des fonds. Les commentaires ont été renvoyés en fin de tableau.

LÉGISLATION

Légifrance www.legifrance.gouv.fr	Lamyline www.lamyline.com	Autre(s) accès sur Internet
<p>LEX Base de références de tout le droit applicable Fichier législatif du Premier ministre (Secrétariat général du Gouvernement), né en 1935 (cf. Historique) Liens juridiques entre les textes (textes modificateurs, abrogeurs, etc.) Liens vers les textes intégraux lorsqu'ils sont présents dans les autres bases (mais beaucoup de textes ne sont pas liés). NB : cette base n'est pas accessible en tant que telle, elle transparaît en plusieurs endroits de <i>Légifrance</i>. Elle apparaît le mieux dans la <i>Recherche experte</i> sous le titre <i>Lois et règlements (références, résumés et liens)</i> : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteLex.jsp La nouvelle interface de recherche simple (version dite <i>Légifrance 3</i>) est possible par la présence de la base Lex quant aux résultats proposés : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleTexte.jsp</p>	Non	<p>Proche : Adminet aide à l'exhaustivité des textes, lorsqu'ils manquent sur <i>Légifrance</i> : http://admi.net/jo/ Page également accessible via Droit.org : http://www.droit.org/jo/indexdroit.phtml Les tables du JO peuvent être consultées avec profit pour retrouver un texte introuvable : http://admi.net/jo/textes/ld.html</p>
<p>LÉGI – Codes et lois En principe, tout le droit applicable disponible. Mais antériorité et présence des lois variables. Textes consolidés (cf. Historique) et versions antérieures récentes des textes disponibles Intégralité des codes ("Les codes") : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/ListeCodes Recherche simple sur les lois: interface commune avec JORF ("Les autres textes législatifs et réglementaires") : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleTexte.jsp Recherche experte sur les codes et lois ("Codes, lois et règlements") : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteLegi.jsp</p>	<p>Documentation officielle <i>Sur abonnement</i> Codes (variable) Textes officiels depuis 1955 non consolidés (cf. ci-dessous)</p>	<p>Voir Adminet (adresse ci-dessus) : Certains textes repérés parfois sur d'autres sources que <i>Légifrance</i>. Riche pour les anciens textes. Divers sites proposent aussi certains codes et certaines lois ponctuellement. À noter que les textes sont enrichis de liens dans leurs visas. Très pratique pour remonter de texte en texte. Page recensant toutes les versions de codes disponibles sur Internet : http://admi.net/jo/codes.html</p>

<p>JORF Lois et décrets Texte intégral depuis le 1er janvier 1990.</p> <p>Recherche simple : interface commune avec LÉGI ("Les autres textes législatifs et réglementaires") : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleTexte.jsp</p> <p>Recherche experte ("Textes publiés depuis 1990") : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteJorf.jsp</p>	<p>Documentation officielle <i>Sur abonnement</i> JO lois et décrets depuis 1955</p>	<p>Voir aussi Adminet (ci-dessus)</p>
<p>Conventions collectives Conventions collectives disponibles depuis 2001 Liste des conventions : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/ListeCoco.jsp</p> <p>Recherche simple : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleCoco.jsp</p> <p>Recherche experte : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteKali.jsp</p>	<p>Conventions collectives Texte intégral, nombre et antériorité variables</p>	<p>Conventions collectives Service utile pour identifier la convention collective de rattachement d'une activité, au Ministère du travail (moteur de recherche et documents en ligne) : http://www.travail.gouv.fr/dossiers/relations-professionnelles/identification-convention-collective-idcc-2193.html</p>
<p>Eur-Lex europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/index.htm</p>	<p>Lamyline www.lamyline.com</p>	<p>Légifrance et autres sites</p>
<p>Droit communautaire originaire ou primaire <i>Recueil des traités sur Europa</i> Recueil – édition 1999 : http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/selected/index.html <i>Version pdf</i> : http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/dat/treaties_fr.pdf <i>Autre ressource avec versions consolidées</i> : http://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/treaties/index.htm</p>	<p>Droit communautaire originaire ou primaire Traité et accords fondant les institutions européennes</p>	<p>Droit communautaire originaire ou primaire Les traités constitutifs de la Communauté puis de l'Union européenne sont présents sur <i>Légifrance</i> par voie de liens vers <i>Europa</i> : http://www.legifrance.gouv.fr/html/sites/droit_commun.htm</p>
<p>Droit communautaire dérivé ou secondaire Depuis le 1er janvier 2002 : Portail d'accès à tout le droit de l'Union européenne (gratuit), dont les JO C et L, depuis 1998 (<i>nouveau site de novembre 2004</i>) : http://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/index.htm</p> <p>Répertoire de la législation communautaire (<i>depuis juin 2001 – site 2004</i>) : http://europa.eu.int/eur-lex/fr/lif/index.html</p> <p>JOUE (ex JOCE) séries L et C Disponible sur Eur-Lex au format pdf depuis le 1.1.1998 (<i>site 2004</i>): http://europa.eu.int/eur-lex/lex/JOIndex.do?ihmlang=fr</p> <p>Depuis le 11 février 2005, il est possible d'accéder aux JOCE des années antérieures : http://europa.eu.int/eur-lex/lex/RECH_reference_pub.do</p>	<p>Droit communautaire dérivé ou secondaire JOUE (ex JOCE) série L Depuis 1952</p>	<p>Droit communautaire dérivé ou secondaire Renvoi direct à <i>Eur-lex</i> (cf. 1ère colonne)</p> <p>Utile : Possibilité de rechercher une mesure de transposition en France à partir de la référence d'une directive communautaire : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleLex2.jsp</p>

JURISPRUDENCE

Légifrance www.legifrance.gouv.fr	Lamyline www.lamyline.com	Internet
<p>Cour de cassation Les grands arrêts depuis l'origine Des arrêts inédits Arrêts publiés des 5 chambres civiles depuis 1960 Arrêts publiés de la chambre criminelle depuis 1963 Les arrêts non publiés depuis 1988</p> <p>Recherche simple : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleCass.jsp</p> <p>Recherche experte : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteCass.jsp</p>	<p>Cour de cassation La totalité des arrêts des chambres civiles depuis 1959 La totalité des arrêts de la chambre criminelle depuis 1970</p>	<p>Site de la cour de Cassation http://www.courdecassation.fr/ Grands arrêts depuis l'origine Arrêts de l'Assemblée plénière Sélection des arrêts les plus récents (publication plus rapide que sur <i>Légifrance</i>) Titres et sommaires des arrêts dans le bulletin d'information (BICC) Calendrier prévisionnel des audiences</p>
<p>Jurisprudence des cours d'appel Sélection d'arrêts en texte intégral Fonds assez limité à l'ouverture du SPDDI en septembre 2002 mais devant s'étoffer dans l'avenir (mêmes liens que ci-dessus)</p> <p>Recherche simple : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleCass.jsp</p> <p>Recherche experte : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteCass.jsp</p>	<p>Cours d'appel Sélection d'arrêts</p>	<p>Fichier national de jurisprudence (produit par les 17 ateliers régionaux de jurisprudence et Jurisdata) Sélection des arrêts de cours d'appel et jugements de tribunaux (références, résumés et abstrats depuis 1980)</p> <p>Cf. Certains sites juridiques thématiques Notamment : nombreuses jurisprudences sur le droit de l'Internet...</p>
<p>Conseil d'État Arrêts publiés intégralement ou aux tables du Recueil Lebon depuis 1965 Sélection d'inédits entre 1975 et 1985 Tous les arrêts depuis 1986 (mêmes liens que ci-dessus)</p> <p>Recherche simple : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleJade.jsp</p> <p>Recherche experte : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteJade.jsp</p>	<p>Conseil d'État La totalité des arrêts depuis 1964</p>	<p>Site du Conseil d'État http://www.conseil-etat.fr/ Grands arrêts depuis 1873 Sélection de décisions récentes en texte intégral depuis 1999 (publication parfois plus rapide que sur <i>Légifrance</i>) Sélection d'avis du Conseil statuant au contentieux Communiqués de presse concernant certaines décisions contentieuses. Analyse de la jurisprudence depuis 1991</p>
<p>Cours administratives d'appel Tous les arrêts depuis la création des différentes cours : Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes et Nancy depuis 1989 Marseille depuis 1997 Douai depuis 1999 (mêmes liens que ci-dessus)</p> <p>Recherche simple : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleJade.jsp</p> <p>Recherche experte : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteJade.jsp</p>	<p>Cours administratives d'appel Arrêts depuis 1989</p>	
<p>Tribunaux administratifs</p>		

<p>Les jugements des TA ne sont pas publiés en texte intégral (chapeau, appelé titrage, et résumé) Jugements publiés intégralement ou aux tables du Recueil Lebon depuis 1965 (mêmes liens que ci-dessus)</p> <p>Recherche simple : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleJade.jsp</p> <p>Recherche experte : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteJade.jsp</p>		
<p>Tribunal des Conflits Décisions publiées intégralement ou aux tables du Recueil Lebon depuis 1965 (mêmes liens que ci-dessus)</p> <p>Recherche simple : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleJade.jsp</p> <p>Recherche experte : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteJade.jsp</p>	<p>Tribunal des Conflits Toutes les décisions depuis 1964</p>	
<p>Conseil constitutionnel Décisions depuis la création du Conseil en 1958. Réparti en deux accès : - Contrôle de constitutionnalité - Contentieux électoral et assimilé http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleConstit.jsp <i>Préférer l'accès par le site du Conseil constitutionnel, plus détaillé (3ème colonne)</i></p>	<p>Conseil constitutionnel Décisions depuis 1958</p>	<p>Site du Conseil constitutionnel http://www.conseil-constitutionnel.fr/ Décisions depuis la création du Conseil en 1958. Accès aux décisions par les types de contentieux (plus affiné que sur Légifrance) : Décisions DC, D, I, FNR, LP, AN, SEN, REF, PDR et L) : http://www.conseil-constitutionnel.fr/general/decision.htm</p> <p>Table analytique des décisions depuis 2000 : http://www.conseil-constitutionnel.fr/tables/index.htm</p>
<p>CJCE www.curia.eu.int/fr/</p>	<p>Lamyline www.lamyline.com</p>	<p>Légifrance et autres sites</p>
<p>Cour de justice des communautés européennes</p> <p>Décisions disponibles depuis le 17 juin 1997 via une base de données : http://www.curia.eu.int/fr/content/juris/index_form.htm</p> <p>Accès aux affaires par liste chronologique permettant d'identifier l'état de l'affaire (en instance, radiée, jugée) : http://www.curia.eu.int/fr/content/juris/index.htm</p>	<p>Cour de justice des communautés européennes</p> <p>Ensemble des arrêts et ordonnances depuis 1954 Arrêts du TPI depuis 1989</p>	<p>Cour de justice des communautés européennes</p> <p><i>Légifrance</i> : Renvoi direct au site de la CJCE (cf. 1ère colonne) : http://www.legifrance.gouv.fr/html/jurisprudence/juris2.htm</p>
<p>CEDH www.echr.coe.int/</p>	<p>Lamyline www.lamyline.com</p>	<p>Légifrance et autres sites</p>

<p>Cour européenne des droits de l'homme</p> <p>Accès à la base de données HUDOC : http://www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Case-Law/Hudoc/Hudoc+database/</p> <p>Accès aux affaires pendantes : http://www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Pending+Cases/Pending+cases/Calendar+of+scheduled+hearings/</p>		<p>Cour européenne des droits de l'homme</p> <p><i>Légifrance</i> : Renvoi direct au site de la CEDH (cf. 1ère colonne) : http://www.legifrance.gouv.fr/html/jurisprudence/juris2.htm</p>
---	--	---

[cc] Didier Frochot – octobre 2002 – janvier 2006

Ce tableau prend en compte les évolutions des sites français et européens.

La mise en place du *Service Public de la Diffusion du Droit sur Internet* (SPDDI), le 16 septembre 2002, a engendré la disparition de *Jurifrance* et la confusion des fonds de l'ex-*Jurifrance* dans le nouveau *Légifrance* (souvent nommé entre professionnels *Légifrance 2*). Le terme de *confusion des fonds* est utilisé, à dessein, pour souligner combien il est encore difficile, pour un non spécialiste ignorant les stratifications historiques des bases de données juridiques françaises, de s'y retrouver. En outre, divers dysfonctionnements demeurent inquiétants (des lois qui disparaissent du *Journal officiel* puis réapparaissent 3 jours plus tard, cela fait désordre...)

Sur le plan des stratifications historiques, nous avons commencé à publier sur ce site un [historique des bases de données juridiques françaises](#) qui pourrait permettre de mieux comprendre le pourquoi des trois bases de législations, par exemple.

Toujours pour les accès gratuits, de "grandes manœuvres" successives ont eu lieu du côté de l'Union européenne, dans le cadre de la "*politique de transparence des institutions*". Attention aussi aux versions des textes, notamment pour le droit originaire. L'expérience montre que si les efforts sont importants, il reste encore du travail, surtout sur le terrain des traités : pour le moment, les sources citées ici ne s'annulent pas mais se recouvrent partiellement.

L'hypothèque du service public payant étant maintenant levée, les pouvoirs publics mettent en place une politique de licences de service public (en d'autres termes, licence d'exploitation des bases de données concédées à des partenaires privés). Quelques grandes initiatives privées de services à valeur ajoutée ont donc fleuri. En plus du *service plancher*, gratuit que nous connaissons aujourd'hui sur *Légifrance*, d'autres offres se sont fait jour avec des services plus personnalisés, tels que des produits de suivi, de veille, etc.

Ce tableau remonte, dans sa toute première version, à l'époque où n'existait que *Jurifrance* et *Lamyline*, ainsi que *Légifrance* et quelques autres services gratuits. Ceci explique aujourd'hui la présence de la colonne *Lamyline*. Nous maintenons *Lamyline* dans ce tableau pour l'originalité de ses fonds de textes officiels (JO et jurisprudences des cours suprêmes hérités de *Lexis-Téléconsulte* - rien à voir avec l'éditeur *Lexis/Nexis* de 2005 : voir notre [historique des bases de données](#)). Ces fonds sont donc complémentaires de ce qui peut être fourni par *Légifrance*, en direct sur son site, ou retravaillé avec une valeur ajoutée chez les autres prestataires privés (pour une liste des prestataires privés, cf. notre [développement sur les bases de données](#) in "Les publications officielles françaises").

En savoir plus : [Les publications officielles françaises](#) – [Les publications officielles européennes](#) – [La veille juridique \(France\)](#) – [La veille juridique \(UE\)](#) – [La veille juridique \(jurisprudence\)](#).